

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 avril 2025

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le lundi 7 avril 2025 à 18h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p><b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14</p> <p><b>NOTA :</b> Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 18 mars 2025 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois d'Avril, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p><b>Présents :</b> MM - William AUBERT - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Jérôme GUEY - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN.</p> <p><b>Excusés :</b> MM - Michel BOYER -</p> <p><b>Absents :</b> MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Ordre du jour :

- 1) Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2024 pour l'ensemble des budgets ;
- 2) Délibérations d'affectation des résultats de l'année 2024 de l'ensemble des budgets ;
- 3) Vote des taux des taxes locales 2025 ;
- 4) Fixation de la participation du budget d'assainissement aux charges du personnel ;
- 5) Vote des budgets primitifs 2025 budget principal 82200, budget commerce 82203 et budget assainissement 82204 ;
- 6) Révision du tarif cantine rentrée scolaire 2025 ;
- 7) Versement d'une subvention à l'amicale de l'école ;
- 8) Bar restaurant Chez Charly : Modalités de gestion et dossier d'appel à candidature ;

En début de séance, madame le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une question, à savoir la motion de non aux violences faites aux élus.

#### ➤ Comptes administratifs et des comptes de gestion 2024 :

L'ensemble des comptes administratifs et comptes de gestion de l'année 2024 ont été adoptés à l'unanimité.

#### En 2024, les résultats sont les suivants :

D'une part, la balance entre les dépenses et les recettes du budget principal dégage un excédent total de 775 102.54 € comprenant le report de l'excédent N-1 et l'excédent sur les réalisations de l'année 2024.

D'autre part, la balance entre les dépenses et les recettes des budgets annexe commerce dégage un excédent total de 2 390.29€.

Enfin la balance entre les dépenses et les recettes du budget d'assainissement dégage un excédent de 133 823.07€.

L'ensemble de ces excédents seront reportés aux budgets primitifs 2025 et serviront au financement des investissements.

#### ➤ Délibérations d'affectation des résultats de l'année 2024 de l'ensemble des budgets :

Monsieur l'adjoint délégué à la finance donne lecture des délibérations d'affectation des résultats de l'année 2024 pour l'ensemble des budgets. L'assemblée adopte l'ensemble des délibérations.

➤ Taux d'imposition – Année 2025 :

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales : taxe foncière (bâti) : 35.98 % taxe foncière (non bâti) : 70,86 % et taxe d'habitation : 16%.

➤ BUDGETS PRIMITIFS – Année 2025 ;

Budget principal – M 57

Le budget principal en section de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à 1 649 102.54€.

En section d'investissement, le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 1 197 102.00€.

Budget d'assainissement – M49

Le budget d'assainissement en section de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à 214 718.07€.

En section d'investissement, le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 378 415.22€.

Le conseil municipal approuve les amortissements des travaux d'assainissement ainsi que la participation du budget d'assainissement aux charges de personnel pour l'année 2025.

Budget commerce – M 57

Le budget principal en section de fonctionnement est équilibré en dépenses et en recettes à 5 890.29€.

➤ Révision du tarif cantine rentrée scolaire 2025 ;

Madame le Maire rappelle que le prix du repas de la cantine scolaire est fixé à ce jour à 3.95€ T.T.C Au regard de l'augmentation du prix des matières premières et de l'inflation, l'assemblée délibérante décide de fixer le prix du repas cantine scolaire à 4.00€ T.T.C à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

➤ Versement d'une subvention à l'amicale de l'école ;

L'assemblée délibérante approuve le reversement de la subvention relative à la classe de découverte 2024 du budget communal 82200, versée par le Conseil départemental à l'amicale de l'école pour un montant de 1 988€.

➤ Bar restaurant Chez Charly : Modalités de gestion et dossier d'appel à candidature ;

Madame le maire informe l'assemblée délibérante de la fin du contrat de délégation de service public au 31 12 2025 signé avec monsieur et madame CHARBONNIER Arnaud et Angéline. Ces derniers ne souhaitant pas renouveler leur contrat, il convient de relancer un appel à candidature.

Le conseil municipal valide le principe de recours à une délégation de Service Public pour la gestion du bar-restaurant Chez Charly ;

➤ Motion de non aux violences faites aux élus.

Madame le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux adoptent la motion : Non aux violences faites aux élus !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.